

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017**

Le 20 juillet 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DEFRANCE, DOMANGE, FLORES, LAFUMA, VERGET, Mmes GIACOMINO, MAILLOT, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Mesdames Nathalie ASCONE, Madeleine PUYOU et Messieurs Pascal DURUISSEAU, Joël JOBLIN

**Pouvoir** : Mme ASCONE Nathalie donne pouvoir à Mme Myriam REICHART  
Mr Joël JOBLIN donne pouvoir à Mr Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 06 juillet 2017, le Maire ouvre la séance :

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**34-2017 : Tarifs garderie**

Suite à la commission scolaire en date du 12 juillet 2017, il a été proposé de fixer de nouveaux tarifs pour la garderie périscolaire de Serves-sur-Rhône

Je vous propose les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017

<b>Forfait annuel par enfant</b>	<b>180€</b>
<b>Garderie du matin 7h30 - 8h20</b>	<b>2€</b>
<b>Garderie du soir jusqu'à 17h30</b>	<b>2€</b>
<b>Garderie du soir de 17h30 à 18h30</b>	<b>2€</b>
<b>Au-delà de 18h30 par enfant</b>	<b>5.00€</b>

La facturation se fera par le biais d'un prélèvement.  
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **35-2017 : Modification du temps de travail des ATSEM**

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017, supprimant ainsi des heures de travail il convient de modifier le temps de travail des ATSEM en leur octroyant 29h12 hebdomadaires annualisés au lieu de 30h00.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **36-2017 : Modification du temps de travail de l'adjoint d'animation C1**

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017, supprimant ainsi des heures de travail il convient de modifier le temps de travail de l'adjoint d'animation C1 en lui octroyant 28h29 hebdomadaires annualisés au lieu de 31h39.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### **37-2017 : Modification du temps de travail de l'adjoint technique C1**

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée de septembre 2017, supprimant ainsi des heures de travail il convient de modifier le temps de travail des ATSEM en leur octroyant 28h47 hebdomadaires annualisés au lieu de 29h28.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

## **Questions diverses**

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- **Rentrée Scolaire : RAPPEL le lundi 4 septembre 2017**

○ Horaires école maternelle

- Lundi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Mardi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Jeudi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Vendredi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10

○ Horaires école primaire d'Erôme

- Lundi : 8h40-11h40 - 13h20-16h20
- Mardi : 8h40-11h40 - 13h20-16h20
- Jeudi : 8h40-11h40 - 13h20-16h20
- Vendredi : 8h40-11h40 - 13h20-16h20

- Horaires école primaire de Gervans
  - Lundi : 8h50-11h50 - 13h30-16h30
  - Mardi : 8h50-11h50 - 13h30-16h30
  - Jeudi : 8h50-11h50 - 13h30-16h30
  - Vendredi : 8h50-11h50 - 13h30-16h30
- Inscription cantine
  - Formulaire à récupérer en Mairie (fiche de liaison, fiche d'inscription et demande de prélèvement)
- Inscription garderie
  - Formulaire à récupérer en Mairie (fiche de liaison, fiche d'inscription et demande de prélèvement)
- Réception du courrier de Monsieur GRIZARD relatif à une demande de « souscription volontaire en nature » du Chemin Rural n°5.
- Le SDED n'assurera plus la pose et la dépose des illuminations de Noël.
- Fermeture de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de Mairie du 07 au 28 août 2017 inclus, tous les colis et recommandés seront avisés à la poste de TAIN L'HERMITAGE  
Des permanences du secrétariat de Mairie seront effectuées les jours suivants :
  - **le jeudi 10 août 2017 de 10h à 15h**
  - **le vendredi 11 août 2017 de 10h à 15h**
  - **le vendredi 18 août 2017 de 10h à 15h**

**Aucun dossier d'urbanisme ne sera réceptionné en mairie pendant les congés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire

Alain LAFUMA

